

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Promotion de la santé et activité physique

2022-2023

Code : S.PH.370.1007.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Lecture de littérature scientifique en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

- La présence à l'ensemble des cours théoriques et pratiques de ce module est requise.
 Pour les cours de simulation, la participation est obligatoire.

3. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

- A. Rôle d'Expert.e** : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6 Ab7 Ab8
- B. Rôle de Communicatrice.eur** : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4
- C. Rôle de Collaboratrice.eur** : Compétences Cb1 Cb2
- D. Rôle de Leader** : Compétences Db1 Db2 Db3
- E. Rôle de Promotrice.eur de la santé** : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4 Eb5 Eb6
- F. Rôle d'Apprenant.e et de formatrice.eur** : Compétences Fb1 Fb2
- G. Rôle de Professionnel.le** : Compétences Gb1 Gb2 Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer les concepts-clés liés à la promotion de la santé et identifier leur mise en pratique dans des interventions en lien avec l'activité physique (Db2c1, Eb1c1, Eb3c2, Eb4c1).
- Définir la place et le rôle des physiothérapeutes dans la promotion et l'amélioration de la santé par l'activité physique (Eb4c1 et Eb4c2).

- Décrire les effets de l'activité physique sur les différents systèmes (musculosquelettique, nerveux, cardio-vasculaire, respiratoire, endocrinien, fonctions mentales) et mettre en pratique les connaissances de la méthodologie de l'entraînement afin de prescrire des programmes d'activités physiques basés sur les recommandations actuelles (Ab6c1, Ab6c2).

4. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Modèles théoriques et concepts-clés relatifs à la promotion de la santé
- Éducation pour la santé et éducation thérapeutique
- Processus de changement de comportement et adhésion au traitement
- Recommandations et concepts-clés relatifs à l'activité physique
- Évaluation de l'activité physique et de la condition physique
- Physiologie de l'exercice
- Méthodologie de l'entraînement (théorie et applications cliniques)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |

5. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : ... |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

6. *Modalités de remédiation et de répétition*

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

7. Remarques

L'usage de l'ordinateur portable n'est pas autorisé pour les cours en présence de patient.e.s.

L'usage d'un téléphone portable n'est requis pour les cours que sur explicitation formelle précisée par l'enseignant.e. En d'autres circonstances, le téléphone portable n'est pas autorisé durant les cours.

8. Bibliographie principale

- Breton, E., Jabot, F., Pommier, J., & Sherlaw, W. (Eds.). (2020). La promotion de la santé : comprendre pour agir dans le monde francophone (2nd ed.). Presses de l'EHESP.
- Depiesse, F., & Coste, O. (2016). Prescription des activités physiques : en prévention et en thérapeutique (2nd ed.). Elsevier Masson.
- Kenney, W. L., Wilmore, J. H., & Costill, D. L. (2021). Physiologie du sport et de l'exercice (7th ed.). De Boeck supérieur.
- Organisation Mondiale de la Santé. (1986). Charte d'Ottawa [pour la] promotion de la santé. https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf
- Organisation mondiale de la Santé. (2021). Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/349728>
- Organisation mondiale de la Santé. (2019). Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 : des personnes plus actives pour un monde plus sain. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/327168>

9. Enseignant.e.s

Intervenant.e.s internes et externes à HESAV.

Nom du/de la responsable de module : ZWISSIG Camille

Descriptif validé le 21.07.2022, **par** EOP